

Réunion du 4 juillet 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président
Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur David HECKEL

Absent(s) : Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Pierre MARMILLOD

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel FETSCH

N° CP/2011/542 - Administration générale - 5
Adoption du barème des participations du Département pour les repas pris aux restaurants administratifs et pour les repas payés avec des titres restaurant

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- adopte les montants des participations financières aux repas pris dans les restaurants administratifs du Département, selon les barèmes ci-après, appliqués à compter du 1er septembre 2011 :

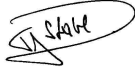
. 2,20 €, 2,24 €, 2,16 €, 2,12 €, 2,09 € pour les agents du Département, selon la tranche de fréquentation en moyenne mensuelle

. 1,60 €, 1,64 €, 1,56 €, 1,52 €, 1,49 € pour les enfants des agents du Département, selon la tranche de fréquentation en moyenne mensuelle

. 0,75 €, 0,79 €, 0,71 €, 0,67 €, 0,64 € pour les conjoints des agents du Département, selon la tranche de fréquentation en moyenne mensuelle

- approuve la revalorisation des titres restaurant et décide de porter leur valeur faciale à 7,30 €.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110704-58630-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 07/07/11